



# TRÉON

## **Informations Municipales**

# Episodes neigeux

Au cours des deux derniers mois nous avons dû faire face à plusieurs épisodes neigeux et/ou de grands froids.

Au total il a nécessité plus de 70 heures de chasse-neige et de salage, de jour comme de nuit, afin de rendre les routes communales praticables ainsi que près de 5 tonnes de sel répandus.

La municipalité remercie particulièrement Joël et Michel pour leur action avec le chasse-neige et également les tréonnais qui ont œuvré dans le déneigement de leurs trottoirs et des lieux publics (écoles, commerces, etc...).

## Mémoire

Il y a 100 ans, le 4 avril 1918, un enfant de Tréon tombait sous les balles de l'ennemi à l'âge de 23 ans à Thory dans la Somme.

Kléber, Manuel JEHANNIN, né à Tréon le 3 novembre 1894 était soldat au sein du 29<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs à pied sous le matricule n°152 - Dreux.

Sur sa manière de servir il est noté :

« chasseur plein d'entrain et de courage ».

« A été blessé à l'attaque du 26 septembre 1915 où il s'est particulièrement distingué ».

Il est décoré de la croix de guerre.

Kléber JEHANNIN est inhumé au cimetière de Tréon et son nom figure sur le monument aux morts de la commune ainsi que sur celui de Maillebois (lieu de transcription du décès).

Une rue de Tréon porte également son nom.

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **JEHANNIN**

Prénoms **Kléber Manuel**

Grade **2<sup>e</sup> classe**

Corps **29<sup>ème</sup> Bat<sup>on</sup> de Chasseurs à pied**

N<sup>o</sup> **1135** au Corps. — Cl. **1914**

Matricule. **152** au Recrutement **Dreux**

Mort pour la France le **4 Avril 1918**  
au **Combat du secteur de Chory (Somme)**

Genre de mort **tui à l'ennemi**

Né le **3 Novembre 1894**  
à **Tréon** Département  **Eure et Loir**

Arr<sup>o</sup> municipal (p<sup>o</sup> Paris et Lyon),  
à défaut rue et N<sup>o</sup>.

acte **Maillebois (Eure et Loir)** transcrit le **16 juillet 1918**

N<sup>o</sup> du registre d'état civil

101-708-1022. (20434)

## Un peu d'histoire...

Les commerçants et artisans de Tréon jusqu'en 1945 d'après M. Pierre Torcheux - doyen de Tréon

Monsieur et Madame BÉREAU Alexandre  
13 grande rue  
successeur de Monsieur COUDRAY en 1927

Monsieur BÉREAU Alexandre, cet homme avait le défaut d'être beaucoup trop bon.

Madame BÉREAU Suzanne, pour ses nombreux clients, elle était une femme très aimable, toujours prête à rendre service.

### Boulangerie - pâtisserie.

Le pain au levain, le four chauffé au bois de bouleau, toujours à la recherche de la qualité.

le porteur du pain, Monsieur PONTONNIER, faisait la tournée chaque jour dans les villages aux alentours avec un cheval et une carriole.

Il vendait surtout du gros pain, la baguette, pour les gens de la campagne, c'était surtout de la fantaisie et bien trop chère.

Le gros pain fendu de quatre livres était vendu au poids. Pour tomber juste au poids demandé cela n'était pas facile, il y avait souvent une lichette à ajouter ou à retirer.

Un peu plus tard vers 1930, le cheval fut remplacé par une camionnette Citroën type B14.

A partir de ce moment, les tournées furent reprises par le patron, et ensuite Madame BÉREAU elle même.

A cette époque notre boulangère était très remarquée dans le village car elle était la seule femme à conduire une auto à TRÉON.



# Tréon équipé en défibrillateurs

La commune dispose de trois défibrillateurs sur la commune. Ils sont disposés en plusieurs lieux et bâtiments publics :

- entrée de la mairie ;
- vestiaire du stade ;
- salle des fêtes.



**LE CITOYEN**  
1<sup>ER</sup> MAILLON DE LA CHAÎNE DE SECOURS

**Tout savoir sur les défibrillateurs :**

**Un équipement qui sauve des vies :**

Le premier avantage de ces défibrillateurs automatisés externes, c'est qu'ils sont automatisés et permettent que même un néophyte soit en mesure d'utiliser le kit de secours. Un pas à pas des premières mesures à suivre est indiqué en texte et en dessins. Toutefois, face à l'urgence de la situation, la première des nécessités est de prévenir ou faire prévenir les pompiers ou un médecin avant de démarrer les actes plus lourds, massage cardiaque, bouche-à-bouche, défibrillation. Pour ces étapes, les appareils sont ainsi équipés d'ordres sonores expliquant de vive voix les actes à pratiquer et comment les mettre en œuvre.

**Des tréonnais formés.**

Reste que posséder des notions de secourisme ou avoir été formé à l'utilisation de ces appareils n'est pas acquis pour l'éternité. Car on ne s'improvise pas « héros ». Défibriller quelqu'un, lui faire un massage cardiaque, tenter de sauver une vie, c'est énormément de stress, une responsabilité considérable et pas question de perdre ses moyens.


C'est pourquoi, la commune en collaboration avec le conseil départemental et le service d'incendie et de secours d'Eure et Loir a organisée, dans le cadre de l'opération CŒUR & LIENS, des stages de sensibilisation et de formation à ces appareils au profit des membres d'associations, du personnel communal, les institutrices, etc... 4 sessions de formation ont déjà été réalisées et 46 personnes ont ainsi appris les gestes et les procédures pour utiliser ces équipements qui ont fait leur preuve et contribuent à assurer une meilleure prise en charge des personnes victimes d'accidents cardio-vasculaires. La mairie avec le service d'incendie et de secours d'Eure et Loir peuvent organiser d'autres sessions de formation (durée ~ 3h). Les personnes intéressées par cette formation devront se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

**→ POUR INCITER CHACUN À DEVENIR ACTEUR DE SA PROPRE SÉCURITÉ**

## Un nouveau contrôle technique en 2018


La directive européenne impliquant ces nouvelles règles doit entrer en vigueur en mai 2018

### Une nouvelle définition des défaillances

 Délai dans lequel les réparations et la contre-visite doivent être effectuées


Aujourd'hui

**124**  
défaillances  
majeures

 2 mois

**À partir  
de mai 2018**

**415**  
défaillances  
majeures

 2 mois

**Aucune**  
défaillance  
critique

**146**  
défaillances  
critiques\*  
 24 heures

### Les défaillances critiques vérifiées

**X** : nombre selon les zones de contrôle

Éclairage  
et éléments  
du circuit  
électrique **6**

Direction **26**

Châssis et  
accessoires  
du châssis **34**

Nuisances **2**

Identification  
du véhicule

Visibilité **1**

Équipements  
divers **2**

Équipements  
de freinage  
**43**

Essieux, roues,  
pneumatiques,  
suspension **28**

Contrôles supplémentaires pour les véhicules  
transportant 8 passagers et + : **4**

\* notamment : essieu fêlé ou déformé ; serrure bloquée ; perte de carburant avec risque d'incendie ; frein de secours défectueux, suspension pneumatique inutilisable...

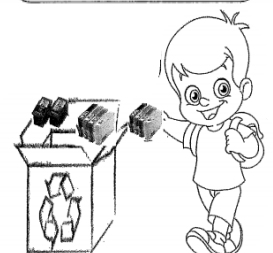
Sources : Commission européenne, AUTOSUR

### POURQUOI RECYCLER ?

- ↳ Pour ne pas polluer
- ↳ Pour fabriquer d'autres objets
- ↳ Pour avoir moins de déchets
- ↳ Pour protéger notre planète

**Comment  
collecter  
les cartouches  
d'encre**

A l'école, il y a un bac  
exprès pour les recycler.





# Rappel sur le bruit

Quelle que soit son origine :

- voisinage (jardinage, bricolage, instruments de musique, appareils bruyants, animaux domestiques, comportements bruyants).
- chantiers de travaux publics ou privés.



Le fauteur de bruit, en cas de sanction, risque une contravention de 3<sup>ème</sup> classe (jusqu'à 450€).



Le saviez-vous ? Il existe des colliers anti-aboiement

L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est règlementée.

Leur utilisation est autorisée :

du **lundi au vendredi** de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,  
les **samedis** de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00,  
les **dimanches et les jours fériés** de 10h00 à 12h00.



Conformément à l'arrêté préfectoral n°1052 du 21 juin 1996

**anniversaire du 8 mai 1945**  
Commemoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale du 8 mai 1945 à Tréon.

10h45 : rassemblement à la mairie.

11h00 : cortège au monument aux morts, lecture des manifestes, dépôts de gerbes.

## Inscriptions scolaires

Les familles n'ayant pas effectuée les démarches d'inscription aux écoles de Tréon pour la rentrée de septembre 2018 doivent se présenter à la mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile.



## SANTÉ DÈS 2018, 11 VACCINS DE PLUS SERONT OBLIGATOIRES

Déjà obligatoires

Diphtérie	Dès la naissance (rappels recommandés à 25, 45, 65 ans puis tous les 10 ans).
Tétanos	
Poliomyélite	

Vaccins obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Bactérie Haemophilus influenzae	à 2 mois
Coqueluche	à 2 mois
Hépatite B	à 2 mois
Pneumocoque	à 2 mois
Méningocoque	à 1 an (rattrapage jusqu'à 24 ans inclus).
Rougeole	à 1 an (2 <sup>e</sup> dose entre 16 et 18 mois).
Oreillons	
Rubéole	

## Brûlage de plein air

Conformément à l'arrêté préfectoral n°20133210-0001 du 29 juillet 2013 règlementant les feux de plein air, il est rappelé qu'il est interdit de procéder au brûlage des déchets verts et autres.

